Image not found or type unknown

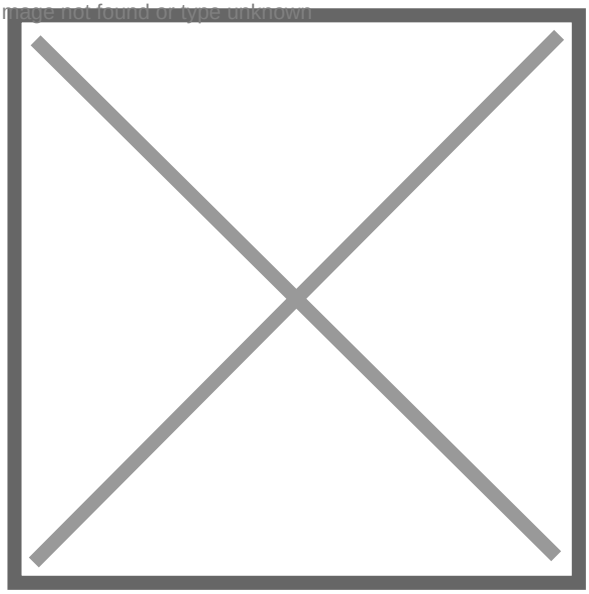

Transcription de mariage algérien

Par **sajida**, le **05/04/2011** à **22:39**

Bonjour,
je suis algérienne j'ai mariée en juillet 2010 avec un français en Algérie sans ccm, nous nous apercevons que le divorce de mon mari n'a pas été transcrit, parce que il étais marié en Algérie avec une algérienne il a eu la transcription de sans mariage mais ils se sont pas d'accord alors elle revenue en Algérie et ils ont eu le divorce Algérie mais il a pas le transcrit en France alors il n'ai pas ni marié ni divorcé sur son acte de naissance,il est divorcé au tribunal de France en septembre 2010 après notre mariage. Que doit on faire pour obtenir la transcription de mariage,il faut attendre la transcription de divorce ou pas aide nous svp.

Par **mimi493**, le **05/04/2011** à **23:35**

S'il était encore marié, votre mariage est nul d'office

Par **sajida**, le **06/04/2011** à **14:02**

le divorce algérien de mon mari en janvier 2010 mais pas transcrit jusqu'à maintenant
notre remariage sans ccm en juillet 2010
le divorce français en septembre 2010
quelle est la solution pour obtenir la transcription de notre mariage à bientôt

Par **sajida**, le **06/04/2011** à **14:05**

si il faut annulé le mariage et faire un autre comment on peut faire ça
c très compliqué aidez moi svp

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **01:19**

L'état-civil français verra arriver un mariage datant d'avant le divorce, ils refuseront. Votre mari s'y est pris comme un pied (et s'il a du divorcer en France, après un divorce en Algérie, c'est que le divorce en algérie n'était pas valable du fait des conventions franco-algériennes)

Voyez avec les lois algériennes pour annuler le mariage et remariez-vous.

Par **sajida**, le **07/04/2011** à **08:52**

merci pour ton aide chérie mimi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés